



LIGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES



REGLEMENT PARTICULIER Championnat de France de Tourisme Étape intermédiaire

Art.1 : Le Motocycle Club de Lyon et du Rhône organise un rassemblement motocycliste le 28/02/2026 à l'occasion du Salon du 2 roues à Eurexpo, 69680 Chassieu.

Art.2 : Ce rassemblement est ouvert à tous.

Seuls les détenteurs d'une licence FFM NTO en cours de validité peuvent prétendre aux différents résultats du Championnat de France de Tourisme.

Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription disponible sur le site de la FFM. Les personnes non licenciées ne pourront prétendre à figurer aux divers résultats établis ni aucun avantage réservé aux licenciés.

La priorité est donnée aux licenciés FFM.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

Art.3 : Cette étape intermédiaire compte pour le Championnat de France de Tourisme

Art.4 : L'accueil au rassemblement par le Motocycle Club de Lyon se fera sur le parking moto réservé FFM, **entrée exposant EST**, de 08h00 à 09h00. Les contrôles lors de votre arrivée se feront aux mêmes horaires. Les concurrents se présentant hors de ces horaires et/ou ne participants pas à la balade ne pourront prétendre au bonus de points de la balade. Les véhicules doivent être homologués et assurés pour circuler sur la voie publique. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule.

Art.5 : Le droit d'engagement est fixé, à savoir :

- 70 € pour les participants licenciés FFM ou UEM²
- 80 € pour les participants non licenciés

Votre inscription sera enregistrée et valable qu'une fois le paiement effectué.

Cette inscription comprend :

Café d'accueil le samedi matin, un cadeau de bienvenue, l'accès au parking moto réservé FFM, un Pass au Salon du 2 roues de 4 jours (du jeudi au dimanche inclus), 1 repas le midi, une balade organisée et encadrée, l'apéritif du soir sur le stand du Motocycle Club de Lyon.

Art.6 : Date d'inscription au plus tard le 20 février 2026 dans la limite des places disponibles

Adresse de correspondance :

Motocycle Club de Lyon et du Rhône
A l'attention de Clémence Bongiovanni
25/27 avenue du stade
69530 BRIGNAIS

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : BNPPARB LYON OPERA (00630)
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 3000 4006 3000 0006 3049 237
BIC (BANK IDENTIFICATION CODE) : BNPAFRPPXXX
Nom : MOTOCYCLE CLUB DE LYON

Art.7 : Le jury de l'étape sera composé de 3 personnes :

- le Délégué FFM : REGAL Jean Christophe
- le délégué de la ligue : BONGIOVANNI Claudie
- le délégué du club organisateur : MARTIN Roland

Art.8 : Les participants sont responsables de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou accident de leur propre fait.

Art.9 : En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.

En aucun cas, les conditions météorologiques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront pas prétendre à des indemnités.

Art.10 : Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette organisation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Visa Club :

Visa Ligue Moto Auvergne-Rhône Alpes :

Visa FFM :



Présidente : BONGIOVANNI Claudie

Adresse : 25/27 avenue du stade

69530 BRIGNAIS

Tél. : 06 74 20 50 98

Mail : guy.bongiovanni@orange.fr